



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi de règlement du budget  
et d'approbation des comptes pour 2023

PROGRAMME 613  
Soutien aux prestations de l'aviation civile



PROGRAMME 613  
**Soutien aux prestations de l'aviation civile**

---

# Bilan stratégique du rapport annuel de performances

## Aline PILLAN

Secrétaire générale de la direction générale de l'aviation civile

Responsable du programme n° 613 : Soutien aux prestations de l'aviation civile

Le programme « Soutien aux prestations de l'aviation civile » exerce, au bénéfice des programmes opérationnels de la mission « Contrôle et exploitation aériens », une gestion mutualisée de différentes prestations notamment dans les domaines des ressources humaines, financiers, de la politique immobilière et des systèmes d'information. Ainsi, il porte les actions transversales et structurantes au profit de la DGAC.

### **1. Un recours à l'emprunt qui tend à se réduire**

L'année 2023 ayant amorcé le retour à un niveau de trafic proche de celui de 2019 en particulier en fin d'année, l'exécution 2023 du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » (BACEA) a été marquée par un trafic légèrement supérieur aux prévisions inscrites en loi de finances initiale (LFI) pour 2023, engendrant un surcroît de recettes par rapport aux prévisions de la LFI pour 2023 (+120,6 M€).

Eu égard à ces éléments, la DGAC n'a eu recours qu'à un unique tirage d'emprunt de 50 M€, soit -206 M€ par rapport au plafond fixé en LFI pour 2023 (256 M€).

L'exercice 2023 a amorcé la dynamique de désendettement du BACEA avec un recul de l'encours de dette de -317,2 M€ (-11,7 %) qui s'établit à 2 392,7 M€.

Le schéma d'emplois pour l'année 2023 s'est établi à +0 ETP, conformément à l'objectif fixé dans le projet annuel de performance.

Les dépenses de personnel se sont établies à 1258,8 M€, soit 98,4 % des crédits disponibles après mise en œuvre du schéma de fin de gestion.

La DGAC a financé sous plafond, sans ouverture de crédits supplémentaires, les mesures générales annoncées par le Gouvernement dans le cadre du rendez-vous salarial de l'été 2023 (revalorisation du point d'indice de +1,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023, hausse de la prise en charge des frais de transport, prime « pouvoir d'achat », revalorisation des bas de grilles pour les agents des catégories B et C).

### **2. La modernisation des fonctions supports**

Placés sous l'autorité hiérarchique de la Secrétaire générale, les 10 SIR (8 en métropole et 2 ultramarins dans l'Océan Indien et aux Antilles-Guyane) ont contribué à élargir le périmètre d'activité du Secrétariat général en région.

Les travaux se poursuivent jusqu'en 2025, pour parachever cette réorganisation d'ampleur. L'objectif est de stabiliser ces nouvelles organisations et leur mode de fonctionnement, en travaillant notamment selon trois axes : le développement et le renforcement des compétences des agents, la consolidation des modes opératoires afin d'harmoniser les pratiques, et le déploiement ou la complétude des outils support, sources de simplification et dématérialisation.

La modernisation des fonctions support prévoyait notamment un objectif de -200 ETP sur les fonctions support sur une trajectoire à 5 ans (2019-2024). Cette baisse des effectifs support a été atteinte dès la fin de l'année 2023, en avance sur le calendrier prévu.

### **3. Systèmes d'information : la transformation digitale**

En 2023, la Direction du numérique a poursuivi ses actions afin d'accompagner l'évolution des systèmes d'information et les usages du numérique de la DGAC dans le cadre de son schéma directeur avec une approche tournée vers la qualité du service rendu.

La DNUM a mis notamment l'accent sur :

- Le renforcement de la sécurité informatique (identification des vulnérabilités, campagne de *phishing*, mise en conformité...)
- Les projets de dématérialisation et de modernisation des outils bureautiques et collaboratifs (courrier, gestion des accès et des identités, annuaires, outil de *ticketing* informatique, supervision du SI, visioconférence...) et des applications métiers sur la chaîne gestion administrative et paie.
- Les infrastructures avec la mise en place d'une plateforme mutualisée d'accès internet et la poursuite de la migration sur la collecte V2 du RIE.

La DNUM a également engagé les travaux sur le numérique responsable et poursuivi avec la fabrique digitale l'expérimentation des innovations (IA et outils *low code/no code*).

#### **4. Services Publics Éco-responsables (SPE)**

La DGAC a mis en œuvre plusieurs projets au cours de l'année 2023 :

- déploiement dans les services de la DGAC du plan de sobriété de l'État du 6 octobre 2022
- lancement du chantier Gestion des Déchets et Engagement dans l'Économie Circulaire
- chantier « mobilité durable » qui a concentré en 2023 ses efforts sur 3 axes : mise en place d'une enquête sur les pratiques de mobilité, développement du covoiturage, définition d'une stratégie de verdissement et d'optimisation de la taille de ses parcs automobile.

#### **5. ENAC**

L'année 2023 a été marquée par la reprise du secteur aéronautique, retrouvant quasiment le niveau d'avant crise COVID. L'ENAC a démontré sa capacité à être actrice de cette dynamique en adaptant ses formations sur le plan de leurs contenus, en répondant aux besoins croissants du secteur, notamment de la DGAC, en nombre d'élèves à former, et en poursuivant la structuration de ses activités de recherche pour faire face aux défis du secteur, et en particulier sa nécessaire transition écologique. L'ENAC a également vu le rétablissement de collaborations internationales avec de nouveaux projets structurants.

Afin de permettre cette hausse d'activité dans un contexte inflationniste, l'ENAC a maintenu une gestion très stricte de ses dépenses.

#### **6. Ingénierie aéroportuaire : valoriser le patrimoine et réduire les consommations énergétiques**

La Direction de l'Immobilier de l'État (DIE) et le Conseil de l'immobilier de l'État (CIE) ont tous deux formulé un avis favorable sur le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2021 - 2025 de la DGAC.

Conscient de l'importance de mettre en œuvre une stratégie immobilière bas carbone mieux affirmée, le Service national d'Ingénierie aéroportuaire (SNIA), en qualité d'opérateur immobilier de la DGAC, s'est engagé dans différentes actions de communication. Les services de la DGAC ont notamment été sensibilisés sur la nécessité de mettre en œuvre la feuille de route règlementaire du dispositif éco-énergie tertiaire (DEET).

Parmi les autres actions menées par le SNIA pour valoriser le patrimoine de la DGAC on peut noter :

- L'engagement de l'ingénierie du SNIA pour conduire les études et pilotage des opérations d'amélioration énergétique au bénéfice des directions métiers de la DGAC, parmi lesquelles la rénovation énergétique de logements domaniaux.
- La poursuite de la valorisation du parc domanial (redevances, cessions ...) et la mise à jour des données patrimoniales dans le système d'information immobilier de la DGAC.

- La mise en place d'une structure de pilotage des nouveaux espaces de travail au bénéfice de l'ensemble des services de la DGAC. 6 projets sont d'ores et déjà lancés concernant près de 5000 m<sup>2</sup> de SUB.
- La réalisation d'une étude du potentiel photovoltaïque du patrimoine bâti et foncier.

La DGAC a également poursuivi en 2023 son engagement dans l'amélioration de l'efficacité énergétique de son patrimoine. Plusieurs actions ont été réalisées dans ce domaine par le service national d'ingénierie aéroportuaire, notamment l'achèvement des travaux financés par l'appel à projet (AAP) résilience, la certification ISO 50 001 (management de l'énergie) de 3 nouveaux bâtiments et la mise en place d'une programmation immobilière financée par les retours de produits de cession et ciblant des opérations à gains énergétiques. Fin 2023, la DGAC aura également achevé 102 opérations financées par le plan de relance, pour un gain énergétique de 3,59 GWh EF/an.

Le SNIA a également conduit en 2023 une importante opération de mise en conformité des branchements eaux usées / eaux pluviales de son parc domanial du site d'Athis-Mons, dans le cadre de la sécurisation des épreuves de triathlon des jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024 et des épreuves de nage en eaux libres prévues dans la Seine à cette occasion.

## 7. Logistique : accompagner les agents au quotidien

En 2023, l'ensemble des fonctions logistiques au profit des agents et services DGAC ont été réunies (sauf exception) au sein des « divisions logistiques » des SIR. La continuité du service a été assurée dans l'ensemble des dimensions (entretien locataire des bâtiments, prestations fournies aux services...), ainsi que la poursuite des projets lancés localement. Dans le même temps, la filière s'est progressivement structurée afin d'améliorer les dispositifs de partage de bonnes pratiques entre les sites et la diffusion de la culture « qualité » en son sein. Elle a également contribué, dans le cadre de ses attributions, à la mise en œuvre de la démarche nationale relative aux services publics écoresponsables au sein de la DGAC.

Par ailleurs, un outil de *ticketing* national a été développé avec l'objectif d'être déployé sur site pilote à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Egalité entre les femmes et les hommes**

INDICATEUR 1.1 : Taux de femmes admises aux concours ENAC

### **OBJECTIF 2 : Maîtriser l'équilibre recettes / dépenses et l'endettement du budget annexe**

INDICATEUR 2.1 : Endettement / recettes d'exploitation

### **OBJECTIF 3 : S'assurer du recouvrement optimum des recettes du budget annexe**

INDICATEUR 3.1 : Taux de recouvrement des recettes du budget annexe

### **OBJECTIF 4 : Assurer la formation des élèves ingénieurs aux meilleures conditions économiques France et à l'étranger**

INDICATEUR 4.1 : Coût de la formation des élèves

### **OBJECTIF 5 : Faire de l'ENAC une école de référence dans le domaine du transport aérien en France et à l'étranger**

INDICATEUR 5.1 : Taux d'insertion professionnelle des élèves

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

#### 1 - Egalité entre les femmes et les hommes

### INDICATEUR

#### 1.1 – Taux de femmes admises aux concours ENAC

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de femmes intégrant une formation initiale	%	24	25	25	35	cible atteinte	26

### ANALYSE DES RÉSULTATS

Le taux de femmes admises aux concours ENAC en 2023 est supérieur à la cible 2023, ce qui devra être confirmé dans les années à venir. Cette évolution s'inscrit dans les axes du plan d'égalité professionnelle de l'établissement, avec des actions concrètes telles que la poursuite des partenariats avec des associations comme qu'Elles bougent ou l'AFFP et en menant des actions en amont vers les collèges et lycées à travers son dispositif « Donnez des ailes à votre avenir » afin de promouvoir les métiers et formations ENAC vers les plus jeunes. Une nouvelle version du plan égalité applicable à la période 2024-2026 est en cours de finalisation, et devrait permettre de maintenir cette dynamique avec, au minimum, une augmentation continue du taux à partir de la cible 2023

### OBJECTIF

#### 2 - Maîtriser l'équilibre recettes / dépenses et l'endettement du budget annexe

### INDICATEUR mission

#### 2.1 – Endettement / recettes d'exploitation

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Endettement / produits d'exploitation	%	259%	134	117	102	cible atteinte	96

### Commentaires techniques

Source des données : DGAC.

**Mode de calcul :** Cet indicateur a été mis en place à la suite des recommandations du Comité Interministériel d'Audit des Programmes (CIAP) dans son rapport en date du 17 janvier 2011. L'endettement est la somme des emprunts annuels du budget annexe déduction faite des remboursements d'emprunts annuels (capital restant dû). Les produits d'exploitation correspondent au total brut des produits de la première section.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

A la fin de l'année 2023, l'encours de dette du BACEA s'établit à 2 393 M€, en recul de 317 M€ par rapport à la fin d'année 2022 et en amélioration de -207 M€ par rapport aux prévisions de la LFI pour 2023.

L'année 2023 a en effet amorcé le retour à un niveau de trafic proche de celui de 2019 en particulier en fin d'année. Ainsi, l'exécution 2023 du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » (BACEA) a été marquée par un trafic légèrement supérieur aux prévisions inscrites en LFI pour 2023, engendrant un surcroît de recettes pour le BACEA (+120,6 M€).

Cela explique ainsi l'amélioration de la donnée de réalisation de cet indicateur par rapport à la prévision de la LFI.

## OBJECTIF

3 - S'assurer du recouvrement optimum des recettes du budget annexe

## INDICATEUR

3.1 - Taux de recouvrement des recettes du budget annexe

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de recouvrement de la TAC	%	82,57	96,8	99	98,87	amélioration	99

### Commentaires techniques

**Source des données :** agence comptable du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens ». **Mode de calcul :** Les taux de recouvrement N sont calculés à partir des données de l'agence comptable au 31 décembre N (TAC N-1).

- **taux de recouvrement de la TAC :** il s'agit d'un taux brut par exercice de prise en charge. Le dénominateur est calculé en prenant en compte les prises en charge de l'exercice N (titre de régularisation sur paiements spontanés, titres sur défaut de paiement et titres sur contrôles d'assiette), indépendamment de la période des vols et de la situation des redevables (incluant les compagnies en procédure collective (redressement, liquidation judiciaire)), montant duquel sont retranchés les réductions de titres et dégrèvements comptabilisés sur le même exercice. Le numérateur est constitué de l'ensemble des encaissements réels et des recettes d'ordre (admission en non-valeur et remise gracieuse) afférents aux titres pris en charge sur l'exercice considéré.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le taux de recouvrement 2023 de la taxe d'aviation civile s'établit à 98,87 % au 31 décembre 2023, pour une cible à 99 %.

L'écart avec la cible s'explique par la défaillance d'un des principaux redevables de la TAC.

**OBJECTIF****4 – Assurer la formation des élèves ingénieurs aux meilleures conditions économiques****INDICATEUR****4.1 – Coût de la formation des élèves**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Coût unitaire de la formation d'un élève ingénieur ENAC	€/élève	65 110	Non connu	63000	62 801	cible atteinte	63 000

**Commentaires techniques**

Source des données : comptabilité analytique de l'ENAC Mode de calcul :

Le coût unitaire est un coût complet qui comprend les coûts directs de fonctionnement associés à la formation (documentation pédagogique, fournitures et entretien divers des moyens pédagogiques, sous-traitance de formation, carburant et pièces détachées avion...), les coûts directs de personnel associés à la formation (enseignants et instructeurs, ainsi que techniciens de maintenance simulateur et avion), les coûts indirects de fonctionnement et de personnel (encadrement, fonctions administratives, logistique et autres fonctions support...) et les amortissements associés aux moyens utilisés pendant la formation. Le coût direct de la formation est obtenu par l'addition des coûts directs issus du logiciel financier et de la valorisation des temps imputés sur les promotions de l'ENAC. Au total ainsi obtenu on applique en cascade les taux de support pédagogique et de frais généraux issus de la comptabilité analytique de l'année précédant celle étudiée pour obtenir le coût complet de la formation. Pour obtenir le coût moyen à l'élève, on divise le montant total obtenu par le nombre moyen d'élèves formés par promotion sur l'année. Il s'agit d'un changement de méthode rendu nécessaire par les délais de production de cet indicateur pour le RAP de l'année n au mois de mars n+1 car les résultats complets de la comptabilité analytique ne sont disponibles qu'en juin n+1.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

En 2022, le changement de logiciel financier de l'ENAC et l'absence temporaire de fiabilisation des données analytiques de cet outil à fin 2023 ne permettent pas de produire l'indicateur selon la méthodologie retenue. En s'appuyant sur le coût unitaire calculé en 2021 et en considérant l'évolution des charges de personnel ainsi que celle des dépenses de fonctionnement de l'ENAC, une méthode alternative de calcul a été mise au point permettant de calculer le coût unitaire des formations d'ingénieurs ENAC. La reprise d'activité constatée au cours de l'année 2022 et poursuivie en 2023 permet d'obtenir un coût en baisse par rapport à celui de 2022.

**OBJECTIF****5 – Faire de l'ENAC une école de référence dans le domaine du transport aérien en France et à l'étranger****INDICATEUR****5.1 – Taux d'insertion professionnelle des élèves**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux d'insertion professionnelle des élèves civils ingénieurs (IENAC) six mois après la délivrance de leur diplôme	%	81	96	90	100	cible atteinte	95



### Commentaires techniques

Source des données : base de données « Aurion », outil de suivi de la scolarité des élèves à l'ENAC.

Mode de calcul : Chaque année, la conférence des grandes écoles (CGE) conduit une enquête sur l'insertion des jeunes diplômés. Pour y répondre, la direction des études de l'ENAC, avec la collaboration de l'association des anciens élèves, adresse un questionnaire aux nouveaux ingénieurs diplômés des deux années précédentes. Les résultats de l'année ne sont disponibles qu'à la fin du premier semestre de l'année qui suit la délivrance du diplôme. Ce questionnaire adressé en fin d'année civile permet, six mois environ après la délivrance du diplôme, de connaître le degré d'insertion dans le monde de travail des élèves de l'ENAC qui sont identifiés dès la signature de leur premier contrat de recrutement, quel que soit le type de contrat de travail (CDI, CDD), de poste et de secteur d'activité. Le taux constaté pour les ingénieurs IENAC est enfin comparé, dans un but d'étalonnage, avec le taux net d'emploi des diplômés de la dernière promotion ingénieurs de la conférence des grandes écoles. Il faut noter que la scolarité à la carte de la troisième année (période de substitution à l'étranger, puis stage en entreprise) a entraîné un allongement de la scolarité pour certains élèves pouvant aller jusqu'en décembre.

### ANALYSE DES RÉSULTATS

La période de crise sanitaire qui avait vu se dégrader le taux d'insertion professionnelle des élèves ingénieurs est révolue. Aucun diplômé de la dernière promotion ne s'est déclaré en recherche d'emploi au moment de l'enquête soit 3 mois après la diplomation. Il faut noter que seuls les répondants à l'enquête CGE ont pu être pris en compte, et que les poursuites d'études en thèse de doctorat sont prises en compte dans l'insertion professionnelle. Les recrutements dans la filière aéronautique ont donc repris mais cette situation peut être conjoncturelle et due à un rebond dans les embauches suite à la crise sanitaire. Cette croissance du taux d'insertion professionnelle est donc à confirmer dans les années à venir.

## Présentation des crédits

### 2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 4 Charges de la dette de l'État	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023</i>							
<i>Consommation 2023</i>							
01 – Ressources humaines et management	1 282 000 727 1 258 756 193	14 737 281 12 528 981		370 000		1 297 108 008 1 271 379 174	1 297 245 008
02 – Logistique		32 573 964 60 144 545		34 405 485 6 532 126	145 000	67 124 449 66 676 671	67 463 537
03 – Affaires financières			21 748 831 19 615 473			21 748 831 19 615 473	21 748 831
04 – Formation aéronautique		94 820 000 94 820 000		3 000 000 3 000 000		97 820 000 97 820 000	97 820 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>1 282 000 727</b>	<b>142 131 245</b>	<b>21 748 831</b>	<b>37 775 485</b>	<b>145 000</b>	<b>1 483 801 288</b>	<b>1 484 277 376</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+474 467 (hors titre 2)			+474 467	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-2 000 000		+3 954 183 (hors titre 2)			+1 954 183	
Total des AE ouvertes	1 280 000 727		206 229 210 (hors titre 2)			1 486 229 937	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>1 258 756 193</b>	<b>167 493 526</b>	<b>19 615 473</b>	<b>9 532 126</b>	<b>94 000</b>	<b>1 455 491 319</b>	

#### 2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 4 Charges de la dette de l'État	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023</i>							
<i>Consommation 2023</i>							
01 – Ressources humaines et management	1 282 000 727 1 258 756 193	14 737 281 12 865 124		370 000		1 297 108 008 1 271 715 317	1 297 245 008
02 – Logistique		32 573 964 54 540 001		34 405 485 3 988 562	145 000	67 124 449 58 528 562	67 463 537
03 – Affaires financières			21 748 831 19 615 473			21 748 831 19 615 473	21 748 831
04 – Formation aéronautique		94 820 000 94 820 000		3 000 000 3 000 000		97 820 000 97 820 000	97 820 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>1 282 000 727</b>	<b>142 131 245</b>	<b>21 748 831</b>	<b>37 775 485</b>	<b>145 000</b>	<b>1 483 801 288</b>	<b>1 484 277 376</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+474 467 (hors titre 2)			+474 467	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-2 000 000		+6 489 247 (hors titre 2)			+4 489 247	
Total des CP ouverts	1 280 000 727		208 764 275 (hors titre 2)			1 488 765 002	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>1 258 756 193</b>	<b>162 225 125</b>	<b>19 615 473</b>	<b>6 988 562</b>	<b>94 000</b>	<b>1 447 679 353</b>	

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 4 Charges de la dette de l'État	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022</i>								
<i>Consommation 2022</i>								
01 – Ressources humaines et management	1 214 064 670 1 219 971 513	12 651 000 11 526 047		370 000		274 500	1 227 085 670 1 231 772 060	1 227 177 670 1 231 772 060
02 – Logistique		28 817 370 52 337 339		31 187 536 12 376 424	145 000		60 149 906	60 411 818 64 713 763
03 – Affaires financières			370 252 622 17 450 160	331 975 908			370 252 622	370 252 622 349 426 067
04 – Formation aéronautique		94 000 000 94 000 000		3 000 000		3 000 000	97 000 000	97 000 000 97 000 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>1 214 064 670</b>	<b>135 468 370</b>	<b>370 252 622</b>	<b>31 557 536</b>	<b>145 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>1 754 488 198</b>	<b>1 754 842 110</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>1 219 971 513</b>	<b>157 863 386</b>	<b>17 450 160</b>	<b>347 352 332</b>	<b>274 500</b>	<b>0</b>		<b>1 742 911 890</b>

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 4 Charges de la dette de l'État	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022</i>								
<i>Consommation 2022</i>								
01 – Ressources humaines et management	1 214 064 670 1 219 971 513	12 651 000 10 749 621		370 000		276 000	1 227 085 670 1 230 997 134	1 227 177 670 1 230 997 134
02 – Logistique		28 817 370 44 538 332		31 187 536 14 050 282	145 000		60 149 906	60 411 818 58 588 615
03 – Affaires financières			370 252 622 17 450 160	331 975 908			370 252 622	370 252 622 349 426 067
04 – Formation aéronautique		94 000 000 94 000 000		3 000 000		3 000 000	97 000 000	97 000 000 97 000 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>1 214 064 670</b>	<b>135 468 370</b>	<b>370 252 622</b>	<b>31 557 536</b>	<b>145 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>1 754 488 198</b>	<b>1 754 842 110</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>1 219 971 513</b>	<b>149 287 954</b>	<b>17 450 160</b>	<b>349 026 190</b>	<b>276 000</b>	<b>0</b>		<b>1 736 011 816</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommées* en 2022	Ouverts en 2023	Consommées* en 2023
<b>Titre 2 – Dépenses de personnel</b>	1 219 971 513	1 282 000 727	1 258 756 193	1 219 971 513	1 282 000 727	1 258 756 193
Rémunérations d'activité	843 917 122	888 579 402	873 214 354	843 917 122	888 579 402	873 214 354
Cotisations et contributions sociales	364 166 547	381 379 925	372 654 174	364 166 547	381 379 925	372 654 174
Prestations sociales et allocations diverses	11 887 843	12 041 400	12 887 666	11 887 843	12 041 400	12 887 666
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	157 863 386	142 131 245	167 493 526	149 287 954	142 131 245	162 225 125
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	63 863 386	47 311 245	72 673 526	55 287 954	47 311 245	67 405 125
Subventions pour charges de service public	94 000 000	94 820 000	94 820 000	94 000 000	94 820 000	94 820 000
<b>Titre 4 – Charges de la dette de l'État</b>	17 450 160	21 748 831	19 615 473	17 450 160	21 748 831	19 615 473
Intérêt de la dette financière négociable	17 450 160	21 748 831	19 615 473	17 450 160	21 748 831	19 615 473
<b>Titre 5 – Dépenses d'investissement</b>	347 352 332	37 775 485	9 532 126	349 026 190	37 775 485	6 988 562
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	9 993 438	370 000	6 263 166	10 668 856	370 000	3 416 717
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	334 358 894	34 405 485	268 960	335 357 334	34 405 485	571 845
Subventions pour charges d'investissement	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	274 500	145 000	94 000	276 000	145 000	94 000
Transferts aux autres collectivités	274 500	145 000	94 000	276 000	145 000	94 000
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>1 483 801 288</b>			<b>1 483 801 288</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-2 000 000			-2 000 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+4 428 649			+6 963 714	
<b>Total*</b>	<b>1 742 911 890</b>	<b>1 486 229 937</b>	<b>1 455 491 319</b>	<b>1 736 011 816</b>	<b>1 488 765 002</b>	<b>1 447 679 353</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouvertes en 2023	Ouverts en 2022	Prévus en LFI pour 2023	Ouverts en 2023
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	6 843 268	476 088	474 467	6 843 268	476 088	474 467
<b>Total</b>	<b>6 843 268</b>	<b>476 088</b>	<b>474 467</b>	<b>6 843 268</b>	<b>476 088</b>	<b>474 467</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/2023		156 709		156 709				
09/2023		2 750		2 750				
11/2023		7 000		7 000				
<b>Total</b>		<b>166 459</b>		<b>166 459</b>				

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/2023		31 945		31 945				
09/2023		151 571		151 571				
11/2023		124 491		124 491				
<b>Total</b>		<b>308 008</b>		<b>308 008</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/02/2023		4 630 907						
<b>Total</b>		<b>4 630 907</b>						

## ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/02/2023		427 577		568 548				
<b>Total</b>		<b>427 577</b>		<b>568 548</b>				

### ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/02/2023		195 699		15 820 699				
<b>Total</b>		<b>195 699</b>		<b>15 820 699</b>				

### DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023						900 000		900 000
<b>Total</b>						<b>900 000</b>		<b>900 000</b>

### LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023					2 000 000	400 000	2 000 000	9 000 000
<b>Total</b>					<b>2 000 000</b>	<b>400 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>9 000 000</b>

### TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>5 728 649</b>		<b>16 863 714</b>	<b>2 000 000</b>	<b>1 300 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>9 900 000</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

La loi n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 de finances de fin de gestion pour 2023 a annulé 2,4 M€ en AE et 11 M€ en CP sur le programme 613, se répartissant ainsi :

- 2 M€ en AE et en CP sur le T2 ;
- 0,4 M€ en AE et 9 M€ en CP sur le HT2

#### EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

#### EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2022 (1)	Réalisation 2022 (2)	LFI + LFR 2023 (3)	Transferts de gestion 2023 (4)	Réalisation 2023 (5)	Écart à LFI + LFR 2023 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1200 – Administratifs et cadres	0,00	2 750,00	2 756,00	0,00	2 743,00	-13,00
1201 – Ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne	0,00	3 957,00	3 954,00	0,00	3 936,00	-18,00
1202 – Ingénieurs électroniciens des systèmes de sécurité aérienne et techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile	0,00	3 007,00	3 097,00	0,00	2 990,00	-107,00
1203 – Ouvriers et personnels navigants	0,00	575,00	614,00	0,00	546,00	-68,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>10 289,00</b>	<b>10 421,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 215,00</b>	<b>-206,00</b>

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2023 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
1200 – Administratifs et cadres	0,00	0,00	-26,61	+19,61	+39,93	-20,32
1201 – Ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne	0,00	0,00	-7,08	-13,92	-20,42	+6,50
1202 – Ingénieurs électroniciens des systèmes de sécurité aérienne et techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile	0,00	0,00	-5,83	-11,17	+6,26	-17,43
1203 – Ouvriers et personnels navigants	0,00	0,00	-7,86	-21,14	-8,79	-12,35

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2023 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-47,38</b>	<b>-26,62</b>	<b>+16,98</b>	<b>-43,60</b>

L'exécution 2023 s'établit à 10 215 ETPT, soit un écart au plafond d'autorisation d'emplois constaté de -206 ETPT.

Cet écart s'explique principalement par un nombre de mouvements supérieur aux prévisions LFI, et par un cadencement des flux exécutés différent de la programmation.

En effet, les entrées se sont globalement réalisées plus tardivement qu'initialement prévues en LFI, et les sorties se sont révélées plus précoces que les prévisions.

Des corrections techniques à hauteur de -47 ETPT ont été intégrées. Elles traduisent notamment les décalages de prise en compte dans l'outil de suivi de la paye des entrées et des sorties, comptabilisées au titre du schéma d'emplois.

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1200 – Administratifs et cadres	194,00 107,00	6,30	192,00 53,00	7,50	-2,00	+5,00
1201 – Ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne	102,00 79,00	6,50	114,00 94,00	6,50	+12,00	+7,00
1202 – Ingénieurs électroniciens des systèmes de sécurité aérienne et techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile	108,00 83,00	5,60	118,00 111,00	8,00	+10,00	-3,00
1203 – Ouvriers et personnels navigants	33,00 21,00	6,50	13,00 0,00	7,90	-20,00	-9,00
<b>Total</b>	<b>437,00</b> <b>290,00</b>		<b>437,00</b> <b>258,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

La réalisation du schéma d'emplois au 31 décembre 2023 est conforme à l'arbitrage fixé dans le projet annuel de performance et s'établit à +0 ETP.

Les mouvements s'élèvent à 437 entrées et 437 sorties.

Le solde pour chacune des catégories s'élève à -2 ETP pour la catégorie 1 (Administratifs et cadres) ; +12 ETP pour la catégorie 2 (ICNA) ; +10 ETP pour la catégorie 3 (IESSA et TSEEAC) et - 20 ETP pour la catégorie 4 (Ouvriers et personnels navigants).

### SORTIES RÉALISÉES EN 2023

Les sorties s'établissent à 437 ETP contre 318 prévue en LFI.

L'augmentation des départs s'observe en majorité sur les « autres départs » (+103 ETP par rapport à la prévision LFI), avec 147 mouvements constatés contre 44 prévus.



## ENTRÉES RÉALISÉES EN 2023

Les entrées s'établissent à 437 ETP pour 318 prévues en LFI.

Afin de compenser les départs supplémentaires constatés sur les différentes catégories, des recrutements complémentaires ont été intégrés, axés sur les besoins prioritaires. Ils ont bénéficié principalement à la Catégorie 1 « administratifs et cadre ».

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

## RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	Impact des schémas d'emplois pour 2023	<i>dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023</i>	<i>dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023</i>
Administration centrale	10 421,00	10 215,00	0,00	0,00	-47,38	-26,62	+16,98	-43,60
<b>Total</b>	<b>10 421,00</b>	<b>10 215,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-47,38</b>	<b>-26,62</b>	<b>+16,98</b>	<b>-43,60</b>

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2023 Réalisation
Administration centrale	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Le schéma d'emplois a été réalisé conformément à l'objectif fixé dans le PAP; il s'établit à 0 ETP au 31 décembre 2023.

## RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Ressources humaines et management	10 421,00	10 215,00
<b>Total</b>	<b>10 421,00</b>	<b>10 215,00</b>
Transferts en gestion		0,00

Le plafond d'emplois autorisés pour 2023 a été établi à 10 421 ETPT.

Il prend en compte :

- la mise en œuvre d'un schéma d'emplois 2023 prévoyant une stabilisation des effectifs ;
- l'effet d'extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023 de +17 ETPT.

## RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2022-2023	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
53,00	0,92	0,65

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2022	Prévision LFI 2023	Exécution 2023
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>843 917 122</b>	<b>888 579 402</b>	<b>873 214 354</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>364 166 547</b>	<b>381 379 925</b>	<b>372 654 174</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	282 957 611	293 780 346	288 735 413
– Civils (y.c. ATI)	265 444 750	274 851 406	269 806 473
– Militaires			
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	17 512 861	18 928 940	18 928 940
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	6 910 452		7 091 636
Autres cotisations	74 298 484	87 599 579	76 827 125
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>11 887 843</b>	<b>12 041 400</b>	<b>12 887 666</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>1 219 971 513</b>	<b>1 282 000 727</b>	<b>1 258 756 193</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>937 013 902</b>	<b>988 220 381</b>	<b>970 020 780</b>
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Les crédits initialement ouverts en loi de finances initiale (LFI) pour 2023 d'un montant de 1 282 M€ ont fait l'objet de deux mouvements en cours de gestion :

- -0,65 M€ au titre d'une fongibilité asymétrique technique ;
- -2 M€ annulés en loi de finances de fin de gestion pour 2023 (Loi n° 2023-1114 du 30 novembre 2023).

L'exécution 2023 du titre 2 s'élève à 1 258,8 M€.

Le solde en fin d'année s'élève donc à 20,4 M€, soit 1,6 % des crédits ouverts après mise en œuvre du schéma de fin de gestion.

Hors CAS pensions et subvention d'équilibre au fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPOEIE), les dépenses s'élèvent à 970 M€ contre 988,2 M€ prévus en LFI 2023.

L'exécution 2023 s'élève à 288,8 M€ au titre du CAS pensions, dont 18,9 M€ au titre de la subvention d'équilibre au fonds SPCEIE.

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle d'exécution 2022 retraitée</b>	<b>933,73</b>
Exécution 2022 hors CAS Pensions	937,01

(en millions d'euros)

## Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions

Impact des mesures de transfert et de périmètre 2023/ 2022	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-3,28
– GIPA	-0,18
– Indemnisation des jours de CET	-0,38
– Mesures de restructuration	-1,20
– Autres dépenses de masse salariale	-1,52
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>-0,99</b>
EAP schéma d'emplois 2022	1,15
Schéma d'emplois 2023	-2,14
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>24,16</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>12,86</b>
Rebasage de la GIPA	0,75
Variation du point de la fonction publique	12,02
Mesures bas salaires	0,09
<b>GVT solde</b>	<b>1,74</b>
GVT positif	20,96
GVT négatif	-19,22
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>1,31</b>
Indemnisation des jours de CET	0,47
Mesures de restructurations	0,84
Autres rebasages	
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>-2,79</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,30
Autres variations	-3,09
<b>Total</b>	<b>970,02</b>

L'exécution 2023 des dépenses de personnel hors CAS pensions s'élève à 970 M€.

La sous-exécution des crédits HCAS s'explique principalement par :

- Le **socle d'exécution n-1 qui a été retraité** pour tenir compte de l'exécution 2022, engendrant une baisse de -7,4 M€ par rapport à la LFI 2023 ;
- Un **impact du schéma d'emplois** de -0,99 M€ par rapport à la LFI, lié à une augmentation des flux entrants et sortants, avec en sus des entrées temporellement postérieures aux sorties ;
- Une sous-consommation de 7,8 M€ sur l'enveloppe des **mesures catégorielles** par rapport à la LFI, en raison de l'allongement des négociations protocolaires sur l'année 2024 ;
- Un **GVT solde** inférieur à la LFI de 2,9 M€ qui s'explique par des flux supplémentaires et le décalage entre les sorties et les entrées ;
- Le **rebasage de dépenses au profil atypique** de -0,1 M€ par rapport à la LFI ;
- Le montant des **autres variations des dépenses de personnel** est inférieur à la LFI de -3,8 M€ en raison principalement d'un « report de charges 2023 sur 2024 », au titre des avancements 2023 des corps de la navigation aérienne (ICNA, IESSA et TSEEAC).

En revanche, la DGAC a financé sous plafond **les mesures générales** annoncées par le ministre de la Transformation et de la fonction publiques à l'été 2023. Ainsi, les mesures générales décidées en 2022 et en 2023 se sont élevées à 12,9 M€ pour une prévision LFI à 8,7 M€, soit un écart de +4,1 M€.

## COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1200 – Administratifs et cadres	60 323	77 361	71 590	50 876	68 407	62 555
1201 – Ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne	40 215	112 507	120 421	35 810	104 959	112 267
1202 – Ingénieurs électroniciens des systèmes de sécurité aérienne et techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile	29 401	81 286	86 481	25 577	74 320	78 327
1203 – Ouvriers et personnels navigants	52 853	69 383	62 762	42 895	58 571	53 362

Les coûts moyens constatés en exécution 2023 sont supérieurs à ceux programmés en LFI 2023.

Selon la méthode utilisée en programmation budgétaire, les coûts LFI 2023 correspondent aux coûts moyens exécutés en 2021.

Aussi, les écarts constatés entre la prévision LFI et l'exécution 2023 tiennent notamment compte des revalorisations successives de la valeur du point d'indice de +3,5 % et de +1,5 %, respectivement intervenues en juillet 2022 et en juillet 2023.

## MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Mesures indemnitaires						24 163 295	24 163 295
Mesures statutaires et indemnitaires d'accompagnement de la démarche de négociation collective	10 215	Toutes catégories	Tous corps	01-2023	12	24 163 295	24 163 295
<b>Total</b>						<b>24 163 295</b>	<b>24 163 295</b>

Les mesures catégorielles ont été mises en œuvre afin de financer l'intensification du dispositif des expérimentations du contrôle de la navigation aérienne, déployé dans 10 organismes de contrôle à fin 2023.

Par ailleurs, elles ont permis la revalorisation du RIST (régime indemnitaire des personnels techniques), ainsi que la mise en place d'un nouveau dispositif expérimental d'intéressement collectif, dénommé prime de partage de la performance (PPP).

*Dépenses pluriannuelles*

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) <b>206 229 210</b>	CP ouverts en 2023 * (P1) <b>208 764 275</b>
AE engagées en 2023 (E2) <b>196 735 126</b>	CP consommés en 2023 (P2) <b>188 923 160</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) <b>9 903 057</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) <b>22 098 415</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 – E2 – E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>166 824 745</b>

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) <b>0</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) <b>31 245 666</b>					
<b>Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>31 245 666</b>	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) <b>22 098 415</b>	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 – P3) <b>9 147 251</b>	
AE engagées en 2023 (E2) <b>196 735 126</b>	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>166 824 745</b>	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 – P4) <b>29 910 381</b>	
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023</b> (R6 = R4 + R5) <b>39 057 632</b>	
					Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) <b>4 855 160</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 – P5) <b>34 202 471</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR



*Justification par action***ACTION****01 – Ressources humaines et management**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Ressources humaines et management	1 282 000 727	15 244 281	<b>1 297 245 008</b>	1 282 000 727	15 244 281	<b>1 297 245 008</b>
	1 258 756 193	12 622 981	<b>1 271 379 174</b>	1 258 756 193	12 959 124	<b>1 271 715 317</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 282 000 727	1 258 756 193	1 282 000 727	1 258 756 193
Rémunérations d'activité	888 579 402	873 214 354	888 579 402	873 214 354
Cotisations et contributions sociales	381 379 925	372 654 174	381 379 925	372 654 174
Prestations sociales et allocations diverses	12 041 400	12 887 666	12 041 400	12 887 666
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	14 874 281	12 528 981	14 874 281	12 865 124
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	14 874 281	12 528 981	14 874 281	12 865 124
Titre 5 : Dépenses d'investissement	370 000		370 000	
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	370 000		370 000	
Titre 6 : Dépenses d'intervention		94 000		94 000
Transferts aux autres collectivités		94 000		94 000
<b>Total</b>	<b>1 297 245 008</b>	<b>1 271 379 174</b>	<b>1 297 245 008</b>	<b>1 271 715 317</b>

**1. Dépenses de fonctionnement (31)**

Les dépenses de fonctionnement programmées en LFI 2023 s'élevaient à 14 874 281 €. L'exécution s'établit à 12 528 981 € en AE et 12 865 124 € en CP, soit un écart de 2 345 300 € en AE et 2 009 157 € en CP.

L'explication de l'écart en CP par rapport à la programmation résulte principalement des paiements décalés sur l'année 2024.

Dépenses de formation : initialement programmées à hauteur de 1,68 M€ en AE et en CP, elles ont été exécutées à hauteur de 1,9 M€ en AE et 1,7 M€ en CP, sous l'effet de l'accélération de l'offre de formation.

Les dépenses de management s'élèvent à 0,85 M€ ; les dépenses de communication et de gestion des ressources humaines s'élèvent quant à elles à 1,2 M€.

Les dépenses juridiques s'établissent à 0,27 M€ en AE et 0,13 M€ en CP (contre 0,8 M€ en AE et en CP prévus en LFI pour 2023) et correspondent au montant des contentieux de l'année.



Crédits d'action sociale : le budget de l'action sociale inscrit en LFI pour 2023 s'élevait à 10,16 M€ en AE et 10,8 M€ en CP dont 0,55 M€ en AE et 0,64 M€ en CP de FdC/AdP et 0,7 M€ de reports de CP. L'exécution s'est élevée à 8,7 M€ en AE et de 9,1 M€ en CP.

Les crédits non consommés s'expliquent principalement par le retard de facturation des fournisseurs de prestations de restauration collective et des bailleurs sociaux. Les ressources non utilisées ont été redéployées au sein du BOP.

## 2. Dépenses d'investissement (51)

Les dépenses d'investissement programmées à 0,37 M€ ont été intégralement exécutées en T3.

### ACTION

#### 02 – Logistique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Logistique		67 463 537	<b>67 463 537</b>		67 463 537	<b>67 463 537</b>
		66 676 671	<b>66 676 671</b>		58 528 562	<b>58 528 562</b>

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	32 673 964	60 144 545	32 673 964	54 540 001
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	32 673 964	60 144 545	32 673 964	54 540 001
Titre 5 : Dépenses d'investissement	34 644 573	6 532 126	34 644 573	3 988 562
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		6 263 166		3 416 717
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	34 644 573	268 960	34 644 573	571 845
Titre 6 : Dépenses d'intervention	145 000		145 000	
Transferts aux autres collectivités	145 000		145 000	
<b>Total</b>	<b>67 463 537</b>	<b>66 676 671</b>	<b>67 463 537</b>	<b>58 528 562</b>

L'action 02 « logistique » regroupe l'ensemble des moyens nécessaires au fonctionnement du siège de la DGAC, des 10 secrétariats interrégionaux (SIR), de la direction du numérique (DNUM) et du service de gestion des taxes aéroportuaires (SGTA). Cette action participe également à l'activité du service national ingénierie aéroportuaire (SNIA) et des services ultramarins.

#### 1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à hauteur de 60 144 545 € en AE et 54 540 001 € en CP, soit une sur-exécution de +27 470 581 € en AE et +21 866 031 € en CP.

Cet écart résulte principalement du redéploiement du T5 vers le T3 qui traduit le mouvement de fongibilité suivant : une part importante de dépenses, notamment informatiques, initialement programmée en investissement, est comptablement enregistrée en fonctionnement.

Les phases d'études, les développements liés à des démarches d'amélioration continue des progiciels ainsi que les assistances à maîtrise d'ouvrage relèvent désormais du fonctionnement. Le maintien en condition opérationnelle des bâtiments et des installations s'impute également en fonctionnement, y compris pour des travaux d'ampleur comme une réfection d'ascenseurs ou le changement d'un centralisateur incendie.

## 2. Dépenses d'investissement

L'écart entre la programmation et l'exécution résulte du mouvement de fongibilité expliqué précédemment.

L'exécution sur ce poste correspond principalement aux travaux de construction portés par le SNIA à hauteur de 5 533 392 € en AE et 2 667 286 € en CP. La sous-exécution en CP est liée à l'engagement tardif de certaines opérations majeures ne permettant pas la consommation des CP dans l'année.

## 3. Dépenses d'intervention

Ces dépenses correspondent aux subventions versées par le cabinet du DGAC aux associations hors action sociale. Le montant exécuté cette année s'élève à 94 000 €.

## ACTION

### 03 - Affaires financières

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Affaires financières		21 748 831 19 615 473	<b>21 748 831</b> <b>19 615 473</b>		21 748 831 19 615 473	<b>21 748 831</b> <b>19 615 473</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 4 : Charges de la dette de l'État	21 748 831	19 615 473	21 748 831	19 615 473
Intérêt de la dette financière négociable	21 748 831	19 615 473	21 748 831	19 615 473
<b>Total</b>	<b>21 748 831</b>	<b>19 615 473</b>	<b>21 748 831</b>	<b>19 615 473</b>

Depuis l'exercice 2023, en application de la LOLF, le remboursement d'emprunt n'est plus comptabilisé comme une dépense budgétaire. Sorti de la norme de dépense, il relève désormais d'un mouvement de trésorerie. A l'inverse, les charges financières restent inscrites sur l'enveloppe budgétaire HT2 du programme 613.

Le montant total du capital d'emprunt à rembourser au titre de l'année 2023 s'est élevé à 367 175 907 € en AE et en CP.

Seules les charges financières restent suivies au sein du P613 et respectent l'échéancier du remboursement d'emprunt établi par l'Agence France Trésor (AFT). L'écart entre la programmation et l'exécution s'élève à 2,13 M€ en AE et en CP s'explique par la prise en compte de l'emprunt effectivement contracté au cours de l'année 2022 par rapport aux prévisions de la LFI.

## ACTION

### 04 – Formation aéronautique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Formation aéronautique		97 820 000	97 820 000		97 820 000	97 820 000
		97 820 000	97 820 000		97 820 000	97 820 000

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	94 820 000	94 820 000	94 820 000	94 820 000
Subventions pour charges de service public	94 820 000	94 820 000	94 820 000	94 820 000
Titre 5 : Dépenses d'investissement	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Subventions pour charges d'investissement	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
<b>Total</b>	<b>97 820 000</b>	<b>97 820 000</b>	<b>97 820 000</b>	<b>97 820 000</b>

La subvention à l'ENAC était prévue à hauteur de 97,8 M€ en LFI pour 2023, en hausse de +0,8 M€ par rapport à 2022 pour prendre en compte la revalorisation du point d'indice décidée par le Gouvernement dans le cadre de la Conférence salariale du 28 juin 2022.

La subvention a été versée en intégralité à l'ENAC au cours de l'année 2023.

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ENAC - Ecole nationale de l'aviation civile (P613)</b>	<b>94 000 000</b>	<b>94 000 000</b>	<b>97 820 000</b>	<b>97 820 000</b>	<b>97 820 000</b>	<b>97 820 000</b>
Subventions pour charges de service public	94 000 000	94 000 000	94 820 000	94 820 000	94 820 000	94 820 000
Subventions d'investissement			3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
<b>Total</b>	<b>94 000 000</b>	<b>94 000 000</b>	<b>97 820 000</b>	<b>97 820 000</b>	<b>97 820 000</b>	<b>97 820 000</b>
Total des subventions pour charges de service public	94 000 000	94 000 000	94 820 000	94 820 000	94 820 000	94 820 000
Total des subventions d'investissement			3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

### CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

#### EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ENAC - Ecole nationale de l'aviation civile	0	776	104	0	0	0
	0	791	140	0	0	0
	0	781	96	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>776</b>	<b>104</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>0</b>	<b>791</b>	<b>140</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>0</b>	<b>781</b>	<b>96</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* Les emplois sous plafond 2023 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

#### SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
<b>Emplois sous plafond 2023 *</b>	<b>791</b>	<b>781</b>

\* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2023 en ETP	-4	-4

## FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
ENAC - Ecole nationale de l'aviation civile	18 409	25 000	29 323
<b>Total</b>	<b>18 409</b>	<b>25 000</b>	<b>29 323</b>

# Opérateurs

## OPÉRATEUR

ENAC - Ecole nationale de l'aviation civile

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2018, l'École Nationale de l'Aviation civile (ENAC) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) – Grand Établissement - sous tutelle du Ministère de la Transition écologique. L'établissement est composé d'une direction à Toulouse (31) et de 8 centres de formation ou de maintenance à Biscarrosse (40), Muret (31), Carcassonne (11), Castelnaudary (11), Montpellier (34), Saint-Yan (71), Grenoble (38) et Melun (77).

L'ENAC couvre le domaine du transport aérien dans son environnement et les formations supérieures qui s'y rattachent : l'avion et ses systèmes (cellule, propulsion, équipements de bord, circuits divers, etc.), l'utilisation de l'avion (opérations aériennes, pilotage, navigation, etc.), la sécurité du transport aérien, la sûreté aéroportuaire, l'espace aérien et la navigation aérienne (organisation des réseaux de routes aériennes, espaces contrôlés, procédures de navigation aérienne, etc.), la conception et l'organisation des infrastructures au sol (aéroports, systèmes de radionavigation, radars, radio communications, etc.), l'environnement (bruit, pollution, etc.).

Les programmes de formation mis en œuvre sont très variés dans leurs niveaux et leurs contenus et couvrent un large spectre de l'enseignement supérieur, certains recrutant au niveau du baccalauréat, d'autres jusqu'à Bac+5. L'ENAC offre ainsi une vingtaine de cycles de formation, telles que les formations des ingénieurs ENAC (environ 150 par an), des doctorats, des Master of Science (MSc), des Mastères Spécialisés (Transport aérien, Sécurité, Management aéroportuaire, etc.), des formations de pilotes de ligne ainsi que des formations de techniciens supérieurs de l'aviation, d'ingénieurs contrôleurs de la navigation aérienne ou d'ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne (diplôme de grade de Master).

Cette diversité fait de l'ENAC un exemple unique en Europe d'organisme formant à la quasi-totalité des métiers du transport aérien, accompagnant l'ensemble des acteurs publics et privés de ce domaine en France, en Europe et dans le monde. Enfin, en complément obligatoire à ses formations d'ingénieur ou pour le compte d'industriels du secteur aéronautique, l'ENAC développe ses propres activités de recherche.

La crise sanitaire a toutefois eu un impact important sur le secteur aérien et donc sur sa demande de formation. Même si cette demande est repartie à la hausse en 2022, les recettes propres de l'École restent encore très inférieures à leur niveau pré crise COVID.

### Gouvernance et pilotage stratégique

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2021-2025 a été signé en novembre 2021. Il définit les grands axes stratégiques de l'ENAC, ses objectifs et indicateurs associés.

Il fait l'objet d'un suivi régulier lors des rendez-vous de gestion organisés entre le secrétariat général de la Direction générale de l'Aviation civile (DGAC) et l'école, tout au long de sa durée.

Afin de répondre aux enjeux et à l'évolution du secteur aérien et de l'enseignement supérieur ainsi qu'aux attentes de la société, les 7 axes stratégiques suivants ont été fixés à l'École :

- Axe n° 1 – Être acteur de la transition écologique du transport aérien ;  
Axe n° 2 – Conforter le haut niveau d'exigence, d'expertise et de qualité pour les formations et la recherche ;  
Axe n° 3 – Conforter la place de l'ENAC au plan international ;  
Axe n° 4 – Améliorer le rayonnement et la visibilité de l'ENAC ;  
Axe n° 5 – Améliorer le niveau de satisfaction des clients des formations ENAC ;  
Axe n° 6 – Poursuivre la politique d'ouverture vers la société et d'engagement collectif ;  
Axe n° 7 – Améliorer l'efficacité de l'ENAC.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P105 – Action de la France en Europe et dans le monde</b>						<b>14</b>
Transferts						14
<b>P362 – Écologie</b>		<b>3 275</b>				<b>6 299</b>
Dotations en fonds propres		3 275				6 299
<b>P144 – Environnement et prospective de la politique de défense</b>		<b>20</b>			<b>123</b>	<b>4</b>
Transferts		20			123	4
<b>P217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables</b>	<b>11</b>	<b>11</b>			<b>36</b>	
Subventions pour charges de service public	11	11			36	
<b>P141 – Enseignement scolaire public du second degré</b>	<b>1</b>	<b>1</b>				
Transferts	1	1				
<b>P231 – Vie étudiante</b>					<b>2</b>	<b>2</b>
Transferts					2	2
<b>P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables</b>		<b>197</b>				
Transferts		197				
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>9</b>	<b>9</b>			<b>10</b>	<b>10</b>
Transferts	9	9			10	10
<b>P613 – Soutien aux prestations de l'aviation civile</b>	<b>97 000</b>	<b>97 000</b>	<b>97 820</b>	<b>97 820</b>	<b>97 820</b>	<b>97 820</b>
Subventions pour charges de service public	94 000	94 000	94 820	94 820	94 820	94 820
Dotations en fonds propres	3 000	3 000				
Subventions d'investissement			3 000	3 000	3 000	3 000
<b>P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État</b>	<b>1 121</b>					<b>1 121</b>
Dotations en fonds propres	1 121					1 121
<b>P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs</b>					<b>2 234</b>	<b>2 234</b>
Dotations en fonds propres					2 234	2 234
<b>Total</b>	<b>98 142</b>	<b>100 512</b>	<b>97 820</b>	<b>97 820</b>	<b>100 226</b>	<b>107 505</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Les montants réalisés en 2023 tant en Autorisation d'Engagement que de Crédits de paiement sont conformes aux montant de la LFI à la suite de la levée de la réserve de précaution.

Ces financements sont en augmentation par rapport à 2022 afin de couvrir l'impact des revalorisations salariales.

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	88 505	86 286	Subventions de l'État	94 000	95 592
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>14 594</i>	<i>13 665</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>94 000</i>	<i>95 592</i>
			<i>– crédits d'intervention( transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	49 763	52 945	Fiscalité affectée	25	29
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	4 400	909
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	11 100	13 314	Revenus d'activité et autres produits	34 622	35 600
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>11 100</i>	<i>12 690</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		<i>803</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		<i>624</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>8 800</i>	<i>9 896</i>
<b>Total des charges</b>	<b>138 268</b>	<b>139 231</b>	<b>Total des produits</b>	<b>133 047</b>	<b>132 130</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	5 221	7 101
Total : équilibre du CR	138 268	139 231	Total : équilibre du CR	138 268	139 231

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	2 921	4 487	Capacité d'autofinancement		
Investissements	14 245	15 235	Financement de l'actif par l'État	9 299	11 534
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		133
Remboursement des dettes financières		134	Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>17 166</b>	<b>19 856</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>9 299</b>	<b>11 667</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	7 867	8 189

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le résultat patrimonial est inférieur aux prévisions du BI 2023 de 1,9 M€, car :

- les recettes sont légèrement inférieures malgré la levée de la réserve de précaution constituée en début d'exercice sur la SCSP (+0,8 M€) et la progression des revenus des autres activités en progression, notamment les activités de formation au pilotage et au contrôle aérien (+1,0 M€),



- les dépenses sont légèrement supérieures, notamment sur les dépenses de fonctionnement (+3,2 M€), du fait du contexte inflationniste. Les dotations amortissements et provisions sont supérieures quant à elles aux estimations du BI 2023.

Le déficit constaté sur l'exercice 2023 s'est traduit par un prélèvement sur le fonds de roulement. Le décalage entre 2022 et 2023 sur les financements de l'actif par les plans de relance et de résilience de l'État (3 M€ prévus au BI 2023 titrés fin 2022) se répercute également sur le fonds de roulement qui est donc inférieur de 4,6 M€ à celui présenté lors du BI 2023.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
19 388	13 492	15 080

La trésorerie à fin 2023 est supérieure aux prévisions du BI 2023.

Le CF 2022 a fait apparaître une trésorerie plus élevée que prévue (+8 M€ par rapport au BI 2022), ce qui permet malgré le déficit constaté en 2023 d'avoir un solde de trésorerie supérieur de 1,6 M€ par rapport aux prévisions du BI 2023.

En dépit d'un déficit important, la situation financière de l'ENAC reste soutenable.

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel (yc enveloppe recherche)	88 505	88 505	87 093	87 093
Fonctionnement (yc enveloppe recherche)	45 693	38 663	44 907	38 663
Intervention	0	0	0	0
Investissement (yc enveloppe recherche)	12 368	14 245	10 092	14 946
<b>Dont enveloppe recherche</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- Personnel enveloppe recherche	0	0	0	0
- Fonctionnement enveloppe recherche	0	0	0	0
- Investissement enveloppe recherche	0	0	0	0
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>146 566</b>	<b>141 413</b>	<b>142 092</b>	<b>140 702</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	14 594	14 594	13 665	13 665

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>127 247</b>	<b>127 110</b>
Subvention pour charges de service public	94 000	94 820
Autres financements de l'État	3 000	3 090
Fiscalité affectée	25	36
Autres financements publics	4 400	3 716
Recettes propres	25 822	25 448
<b>Recettes fléchées</b>	<b>6 299</b>	<b>9 655</b>
Financements de l'État fléchés	6 299	9 655
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>133 546</b>	<b>136 765</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>7 867</b>	<b>3 937</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Activités académiques	48 800	11 444	11 254	0	0	478	470	60 722	60 524	
	49 287	10 695	10 840	0	0	516	388	60 497	60 514	
Activités aériennes	23 095	18 066	10 682	0	0	631	875	41 793	34 652	
	22 536	8 559	8 105	0	0	701	777	31 796	31 418	
Fonctions support	16 610	16 183	16 726	0	0	11 258	12 901	44 051	46 237	
	15 270	25 653	19 718	0	0	8 875	13 782	49 799	48 770	
<b>Total</b>	<b>88 505</b>	<b>45 693</b>	<b>38 663</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 368</b>	<b>14 245</b>	<b>146 566</b>	<b>141 413</b>	
	<b>87 093</b>	<b>44 907</b>	<b>38 663</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 092</b>	<b>14 946</b>	<b>142 092</b>	<b>140 702</b>	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>7 867</b>	<b>3 937</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	157
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	1 376	1 901
Autres décaissements non budgétaires	0	11
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>9 243</b>	<b>6 006</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	65	2 238
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>9 243</b>	<b>6 006</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	1 376	1 798
Autres encaissements non budgétaires	500	-99
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>1 876</b>	<b>1 698</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>7 367</b>	<b>4 308</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	7 431	6 546
<b>Total des financements</b>	<b>9 243</b>	<b>6 006</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le prélèvement sur la trésorerie non fléchée sur 2023 s'avère moins important que prévu dans la mesure où l'insuffisance de financement, liée au déficit budgétaire, est moins élevée que celle prévue au BI 2023.

Le niveau de trésorerie à fin d'exercice 2023 est plus élevé que celui prévu BI 2023 et confirme une situation financière soutenable.

## ■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>880</b>	<b>931</b>	<b>877</b>
– sous plafond	776	791	781
– hors plafond	104	140	96
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

Le schéma d'emploi 2023 pour l'ENAC de -4 a été respecté. Le nombre d'emplois sous plafond s'établit à 781 ETPT en 2023.

En raison de difficultés de recrutement, le nombre d'emplois hors plafond s'élève à 96 ETPT, et est donc inférieur à l'autorisation initiale. L'ENAC prévoit une augmentation du nombre d' ETPT hors plafond en 2024.